

20 juil 2016 -18:54

Appartient à [Conseil des ministres du 20 juillet 2016](#)

Répartition des subsides de la Loterie nationale 2015 et 2016

Sur proposition de la ministre du Budget chargée de la Loterie nationale Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant les plans de répartition des subsides de la Loterie nationale : le plan de répartition définitif des subsides pour l'exercice 2015 et le plan de répartition provisoire des subsides pour l'exercice 2016, conformément au nouveau contrat de gestion.

Le plan de répartition définitif des subsides pour l'exercice 2015 confirme le plan de répartition provisoire.

La répartition des subsides pour l'exercice 2016 démontre la volonté de la Loterie nationale de soutenir des associations qui jouent un rôle important en termes d'engagement sociétal, qu'il s'agisse par exemple de la cause des enfants disparus avec Child Focus, de l'assistance en cas d'intoxication avec le Centre Antipoisons, ou de la lutte contre la traite des êtres humains avec le Centre Pag-Asa.

La Loterie nationale apporte également son soutien à de nouvelles initiatives s'inscrivant dans ce cadre, comme le projet-pilote Sexual Assault Referral Centres, qui vise à mettre en place des structures intégrées, spécialisées dans l'accueil multidisciplinaire (regroupant les aspects juridiques, policiers, médicaux et psychosociaux) des victimes de violences sexuelles. Le projet prévoit la création de trois centres-pilotes (un à Bruxelles, un en Wallonie et un en Flandre) à l'horizon 2017.

Enfin, la politique de subsides de la Loterie nationale vise également à soutenir et à mettre en valeur le sport et les athlètes belges. Elle a ainsi accordé en 2015 et 2016 un subside particulier pour les Jeux olympiques de Rio.

Pour rappel, le nouveau contrat de gestion 2016-2021 de la Loterie nationale a prévu la mise en place d'une charte des subsides impliquant la Loterie et les bénéficiaires de subsides. Il confirme l'importance de l'engagement sociétal de la Loterie Nationale vis-à-vis de la société civile.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale

Avenue des Arts 7

1210 Bruxelles

Belgique

<http://www.wilmes.belgium.be>